

Masseurs-kinésithérapeutes : de nouvelles possibilités de créer des doubles cursus



Pour la profession de masseur-kinésithérapeute, cet arrêté représente un pas de plus vers la diplomation universitaire. Il fait suite à l'obtention récente du grade Master pour les étudiants kinésithérapeutes et doit permettre de créer de nouveaux doubles cursus. Les universités sont en effet autorisées à mener des projets d'expérimentations pour renforcer les échanges entre les formations.

De nombreux projets en cours

Plusieurs projets vont ainsi pouvoir voir le jour, comme par exemple le double cursus pour les formations conduisant au certificat de capacité d'orthophonie ou au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute (DE MK) avec un diplôme national de master à l'Université de Bourgogne Franche Comté ; la création d'un double cursus conduisant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute (DE MK) avec le diplôme national de licence mention « Sciences pour la santé » et le diplôme de master mention « Santé » à l'Université de Rennes 1 ; ou encore la création d'un double cursus pour les deux dernières années de formation conduisant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute (DE MK) et un diplôme national de master mention « Sciences de l'éducation » à l'Université Clermont Auvergne (IFMK Vichy).

[Arrêté du 9 septembre 2021, JO du 17](#)

© 2021 Les Echos Publishing